Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1973)
Heft: 217

Rubrik: Le carnet de Jeanlouis Cornuz

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Siehe Rechtliche Hinweise.

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. Voir Informations légales.

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. See Legal notice.

Download PDF: 11.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

nationale (prévue primitivement le 23 septembre à Berne, puis reportée).

3. Pour faire le point, une première assemblée générale, convoquée par le secrétariat FOBB/Jura, se tient à Delémont samedi 30 septembre. Seuls sont présents douze ouvriers. La commission d'études conteste le mode de convocation et réunit une nouvelle assemblée à Delémont (tracts et affiches sur les chantiers) : une centaine de participants suisses et immigrés adoptent les revendications mentionnées ci-dessus et désignent quatre délégués pour la conférence nationale.

4. La conférence nationale de la FOBB (à laquelle assiste une délégation jurassienne élue déjà le 11 août d'après les déclarations de Marcel Gallina) se range à des propositions négociées avec le patronat, qui vont d'une augmentation des salaires (réajustement) à l'amélioration des conditions de travail et de logement, en passant par un treizième mois de salaire (par étapes).

Un hiatus évident

Le hiatus est donc évident entre les revendications de la commission d'études et la position de la délégation jurassienne « officielle ». Jusqu'ici l'avertissement qui ouvre notre texte (mis à part de rapides contacts où aucune conciliation n'a été possible) a été la manifestation la plus directe de ce désaccord, après une « lettre-pétition » de la commission demandant que l'on tienne compte de son action en assemblée générale.

« La sclérose de la démocratie interne »

Les courts-circuits qui jalonnent l'affrontement ci-dessus illustrent bien les propos du président de la FOBB. Ce dernier ne craint pas de parler de « sclérose de la démocratie interne ». Il est utile de comprendre le poids de ces mots dans la réalité de la vie d'un syndicat : l'opinion de la base étouffée par des responsables qui sacrifient leur rôle de porte-parole à leurs habitudes de négociateurs plénipotentiaires. C'est ici la confusion entretenue par des dirigeants qui n'ont plus l'autorité nécessaire pour apporter des explications indispensables lors de confrontations sur des sujets délicats. Lorsqu'est abordée la négociation avec le patronat, c'est renoncer à l'arme majeure qu'est la masse des travailleurs.

LE CARNET DE JEANLOUIS CORNUZ

La solitude du prophète

Je lis dans le dernier numéro de « La Brèche » (N° 63), à propos de la prise du pouvoir, voici quarante ans, par Hitler, ce paragraphe, sous la plume d'Ernest Mandel :

« A quelques exceptions près, seule la grande voix prophétique de Trotsky clama dans le désert, de 1930 à 1933 de la Constantinople lointaine où l'avait exilé Staline, semaine après semaine, appelant travailleurs communistes et socialistes allemands à la lutte et à la résistance commune contre le nazisme. « Hitler au pouvoir, c'est l'écrasement de la classe ouvrière allemande, c'est l'assaut contre tout le mouvement ouvrier européen, c'est l'agression inévitable contre l'URSS », répéta-t-il sans cesse. Ces appels furent vains. Le prix payé pour ne pas avoir entendu cette voix qui réunit en elle toute la supériorité de l'analyse marxiste révolutionnaire, a été très lourd. » (p. 11, troisième colonne).

Voilà me semble-t-il une condamnation bien sévère de Trotsky !

Il est clair en effet que pour un homme politique, « clamer dans le désert », ne pas réussir à se faire entendre, c'est avoir tort. On a dit non sans raison que c'est folie que vouloir être seul dans le vrai. A combien meilleur droit le dirait-on d'un homme politique ! Car le problème n'est pas d'être prophète et de réunir dans sa voix « toute la supériorité de l'analyse marxiste révolutionnaire » : le problème est de rallier à ses vues une majorité, à la rigueur une minorité efficace, assez puissante pour infléchir le cours de l'Histoire. Faute de quoi, on est condamné à n'être qu'une « figure attachante », à inspirer les dramaturges, les romanciers et les cinéastes...

Je connais mal le « Prophète armé » puis « désarmé » : s'il avait les idées aussi confuses que son disciple, voilà qui pourrait expliquer son échec. Ce dernier titre l'une de ses subdivisions : « Le fascisme, enfant légitime du capitalisme » (p. 11, première colonne); puis s'en prend aux communistes « staliniens », qui, dit-il, « accrurent le désarroi des travailleurs en appelant tour à tour les gouvernements conservateurs de Brüning, de von Papen et de von Schleicher « fascistes » minimisant ainsi le changement décisif que signifierait l'arrivée au pouvoir des nazis. » (p. 11, troisième colonne). Ailleurs, il écrira que « le nazisme est l'enfant légitime de la bourgeoisie » et que « la social-démocratie a été son accoucheuse patentée » (p. 11, deuxième colonne). Ce qui ne l'empêche pas, quelques lignes plus loin, de reprocher aux communistes de s'être efforcés « de séparer les militants (socialistes) des dirigeants, appelant ces derniers « sociaux-fascistes », affirmant que « social-démocratie et fascisme sont des jumeaux et non des antipodes » (p. 11, troisième colonne).

Cf. La Cacanie

Je veux bien que les rapports entre des frères jumeaux et ceux qui lient un accoucheur patenté et l'enfant mis au monde ne soient pas les mêmes: on m'accordera pourtant que l'excellent auteur ne semble pas plus embarrassé par le principe du tiers-exclu que les autorités de la Cacanie, dont je parlais voici quelques semaines... Ceci étant, on comprend d'autant moins pourquoi la police fédérale a cru devoir interdire l'entrée en Suisse de Mandel : n'aurait-on personne, à Berne, capable de lui répondre ?

J. C.